



COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Rédacteurs :

Sylvaine IZE / DREAL PACA

sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr

Céline HAYOT/ Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

d'Azur

chayot@maregionsud.fr

4 février 2020

Ordre du jour :

- 1- Mots d'accueil
- 2- Information sur la création de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- 3- Territorialisation du plan biodiversité (DREAL)
- 4- Bilan de la stratégie de création d'aires protégées 2010/2020 et proposition d'une future stratégie en faveur des aires protégées – Information sur les travaux sur une stratégie régionale concertée d'acquisition en faveur du patrimoine naturel (DREAL)
- 5- Programme d'action de l'Agence Régionale de la Biodiversité (Région, ARPE/ARB, rapporteurs de la commission spécialisée)
- 6- Informations diverses

Présents : cf. liste d'émargement scannée

L'ensemble des présentations réalisées sera mis à disposition sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-biodiversite-r1510.html>

1- Mots d'accueil

Anne Claudius Petit, conseillère régionale, rappelle qu'il s'agit de la 3^{ème} séance du CRB. L'ARB, créée en 2019, entre dans sa phase opérationnelle.

Elle mentionne les actualités régionales : lancement du fond régional de la biodiversité, publication de plusieurs appels à projets en lien avec la biodiversité, adoption du SRADDET, création prochaine de la 7^{ème} réserve naturelle régionale le 6 mars prochain (étangs du Poura et du Citis sur les communes de St Mitre les Remparts et Port de Bouc) et du 9^{ème} parc naturel régional (Mont Ventoux au printemps 2020), les travaux en cours de 4 PNR sur la révision de leur charte, les travaux en interparcs, le prochain congrès mondial de la nature UICN à Marseille.

Isabelle Pantèbre, Secrétaire générale aux affaires régionales, mentionne les prochains échanges qui auront lieu au titre de la nouvelle loi 3D (décentralisation, déconcentration, différenciation) et qui viseront à faire émerger des propositions d'actions innovantes, notamment sur la biodiversité (gestion des sites Natura 2000, labellisation des PNR, expérimentations, etc.). Un séminaire se tiendra à Manosque le 17 février à cette fin.

Hélène Souan (DREAL) présente l'ordre du jour de la séance et rappelle que des compléments au programme de travail de l'Agence Régionale de la Biodiversité peuvent être proposés, en séance ou postérieurement à la réunion.

2- Information sur l'Office Français de la Biodiversité

Laure Verneyre, nouvelle déléguée de façade Méditerranée, présente le nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB), fusion de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Agence française pour la biodiversité (cf diaporama 1)

Echanges :

Quel est le lien entre la direction interrégionale de l'OFB avec la région Occitanie ? La délégation de façade a compétence sur l'ensemble du milieu marin méditerranée (donc l'Occitanie), mais est rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement à la délégation interrégionale PACA-Corse.

Les services départementaux ont-ils le rôle de porte d'entrée pour les acteurs des territoires ? Selon le sujet ou le territoire concerné, la réponse de l'OFB pourra être réalisée par le niveau départemental ou le niveau régional.

3- Territorialisation du plan national biodiversité

Hélène Souan (DREAL PACA) présente l'exercice réalisé au printemps 2019 par l'État et ses établissements publics de déclinaison du plan biodiversité en région (plan biodiversité annoncé à l'été 2018 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>).

Le diaporama (cf diaporama 2) reprend les axes de travail nationaux et les actions régionales qui contribuent à la mise en œuvre du plan en fonction des spécificités des régions.

Cette territorialisation trie et priorise les actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre en région, par l'État, mais en associant évidemment l'ensemble des partenaires régionaux qui le souhaitent.

Echanges :

Christian Mounier interroge sur la compatibilité de certains objectifs du plan avec d'autres sujets : par exemple l'objectif « 0 artificialisation nette » avec la construction de logements pour les communes carencées, ou encore l'objectif de réduction de la consommation des pesticides en opposition avec les chiffres annoncés récemment montrant une augmentation des produits utilisés en agriculture biologique.

La DREAL attire la vigilance sur certains messages parfois trop simplifiés. L'analyse menée par la DRAAF dans le cadre du plan Ecophyto 2+ met bien en évidence une réduction des produits utilisés en conventionnelle et une augmentation de la consommation des produits utilisés en agriculture biologique, qui se traduit par un volume global plus important mais des produits moins toxiques.

Concernant l'artificialisation, de nombreuses questions sont encore posées : comment mesure-t-on l'artificialisation ? À quelle échelle applique-t-on le 0 artificialisation ?

Marcel Barbero alerte sur les décharges sauvages (comblements de vallons), notamment dans le secteur de la limite 13/83 et l'est du Var. C'est un sujet à l'interface entre écologie et économie : les milieux impactés conduisent à une dénaturation des paysages, à l'introduction d'espèces invasives, à des impacts sur les continuités écologiques, etc.

Mme Pantebre (SGAR) mentionne l'importante crise régionale sur les déchets, notamment dans les départements du Var et des Alpes Maritimes, qui se poursuivra sur les années à venir et la nécessité de progresser sur la gestion des déchets. La solidarité régionale et interrégionale sur le sujet est importante, et l'Etat et Région travaillent de concert sur ce sujet essentiel.

Vincent Chery (DDTM83) répond à Marcel Barbero concernant les dossiers particuliers évoqués par celui-ci et lui propose de poursuivre les échanges en bilatéral.

Gilles Cheylan (CSRPN) mentionne la nécessité de mener une réflexion plus poussée sur la séquence Eviter – Réduire – Compenser : progresser sur la phase d'évitement et assurer une application plus efficiente de la compensation (additionnalité, mutualisation).

Helène Souan (DREAL) mentionne les travaux faits (publication du guide « Eval impact » sur le milieu marin) et les réflexions en cours sur ce sujet.

4- Bilan de la stratégie de création d'aires protégées 2010/2020 et proposition d'une future stratégie en faveur des aires protégées – Information sur les travaux sur une stratégie régionale concertée d'acquisition en faveur du patrimoine naturel

Sylvaine Ize (DREAL) présente (cf diaporama 3) les travaux en cours sur le bilan de la SCAP et sur l'élaboration de la nouvelle « stratégie en faveur des aires protégées ». Elle présente aussi brièvement les réflexions menées en région sur le foncier et la biodiversité, qui vont se concrétiser en 2020 dans deux territoires régionaux (Embrunais (05) et vallée de la Brague (06)) par une réflexion locale concertée afin de définir un plan d'actions en faveur du patrimoine naturel.

Echanges :

Sylvie Van Peene (INRAE) s'interroge sur les ambitions affichées de cette future stratégie avec des réductions d'effectifs au sein des services de l'État et des délais de plus en plus contraints.

Hélène Souan mentionne des travaux d'optimisation des procédures et délais de transmission.

Bénédicte Frier-Marcien (DDT05) mentionne les différences de situation entre les territoires au sein de la région, notamment alpin et littoraux. Les critères pris en compte pour le calcul d'indicateurs (de biodiversité, de pression) ont des limites qui peuvent impliquer des appréciations faussées de situations locales.

Hélène Souan (DREAL) rappelle l'intérêt de ces outils régionaux qui fournissent une clé de lecture pour répartir les efforts, sans négliger le besoin d'une analyse plus locale et approfondie.

Marc Maury (CEN) mentionne l'importance de ne pas s'attacher aux 13 territoires mis en évidence par l'étude, mais souligne l'intérêt des démarches locales à venir. Pour cette partie, le CEN se fera accompagner par un cabinet d'animation.

Céline Hayot (Région) rappelle que la 2^{ème} action de la stratégie globale de la biodiversité était « travailler à la création de nouveaux espaces naturels protégés », ces travaux visent donc à répondre à une préoccupation de longue date.

Patricia Levy-Leonesio (FNE) rejoint l'intervention de la DDT05 : certains enjeux échappent à cette analyse régionale. Elle cite notamment les galliformes de montagne et le développement touristique.

Katia Diadema (CBN Méditerranée) mentionne que les Corniches de la Riviera feront l'objet d'un Plan National d'Actions (espèces de flore protégées) en 2020, et pourraient constituer un prochain territoire prioritaire.

5- Programme d'actions de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Céline Hayot (Région) introduit les travaux d'élaboration du programme d'actions de l'ARB, puis Audrey Michel et Sandrine Halbedel (ARPE/ARB) présentent quelques actions phare du bilan 2019 et du programme d'actions 2020 (cf diaporama 4).

Les rapporteurs de la commission spécialisée ARB font part du retour de la réunion du 17 janvier : Catherine Fournil (Fransylva) rappelle le contexte : en 2017, a été lancée la préfiguration de l'Agence Régionale pour la Biodiversité. En 2018, la concertation, nécessaire à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'ARB, a été initiée auprès de différents acteurs et une convention cadre a été signée en 2019 entre la Région, l'AFB, l'Etat, l'agence de l'eau RMC et l'ARPE.

4 axes stratégiques pour l'ARB, se sont dégagés de la concertation :

1^{er} axe : Accompagner les projets et les démarches territoriales pour faire de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, un levier de développement et d'innovation,

2^{ème} axe : Améliorer et valoriser les connaissances sur la biodiversité et l'environnement pour éclairer les politiques publiques,

3^{ème} axe : Informer, sensibiliser, éduquer et former les acteurs des territoires aux enjeux de biodiversité,

4^{ème} et dernier axe : Se positionner en cœur de réseaux des différents acteurs territoriaux pour une montée en compétences et le développement de projets innovants.

L'objectif final étant de : **préserver, reconquérir, valoriser la biodiversité régionale**, qui est un **facteur fondamental de qualité de vie, de développement économique et d'innovation en Région**.

La Commission Spécialisée « ARB » regroupe les représentants des 5 collèges du CRB. Son rôle est de servir d'intermédiaire avec le CRB, et donc de proposer à ce dernier un positionnement sur les sujets mis à l'ordre du jour de ses sessions de travail, en l'occurrence lors de la session du 17 janvier, le programme de travail de l'ARB 2020 (et bilan 2019).

Le Comité de Pilotage de l'ARB soumet au CRB pour avis, le bilan de l'année N et le programme d'actions N+1.

La commission spécialisée a aussi pour mission d'être force de proposition auprès du Comité de Pilotage.

Delphine Ruiz (Association régionale des fédérations de pêche) et Jean Yves Petit (CESER) rapportent les échanges sur les axes 1 à 4.

Axe 1 :

En plus des actions déjà portées par l'ARPE/ARB, l'Etat et ses établissements publics ou la Région, la commission a suggéré, pour l'action « Entreprises engagées pour la nature », la sollicitation de la chambre régionale de commerce et d'industrie pour recenser les actions en cours dans les entreprises en faveur de la biodiversité.

Concernant l'éducation à l'environnement, des actions telles que les aires marines et terrestres éducatives contribuent à cette mesure.

Les 3 dernières actions de l'axe 1 pourraient faire l'objet d'un appel à territoires d'expérimentation au sein des PNR par exemple.

La stratégie d'acquisition de la connaissance est à déplacer dans l'axe 2.

Axe 2:

Les travaux de l'association régionale des fédérations de pêche sur la création d'un géoportail pour caractériser les peuplements piscicoles sont à ajouter.

Axe 3:

La proposition a été faite d'élargir le « biodiv tour » à la société civile (pour les conseils de développement par exemple).

Axe 4:

L'importance du congrès UICN sur cet axe est rappelée.

Catherine Fournil (Fransylva) conclut que la commission spécialisée du 17 janvier a validé le programme d'actions 2020 de l'ARB présenté en séance en mettant le focus sur :

- La place du changement climatique dans les travaux de l'ARB,
- Les actions en faveur de la biodiversité portées par les nombreux acteurs de la société civile. Ces actions méritent d'être mises en valeur pour donner une image forte de cohérence et d'engagement sur le territoire, aux côtés des élus et collectivités.
- Le travail post congrès mondial de la nature pour travailler sur « l'héritage », éviter la dispersion, la redondance et diffuser un message cohérent et plus fort au travers des initiatives de chacun.
- L'Appel à lancer aux acteurs sur de nouvelles actions qui pourraient être "labellisées" ARB en 2020.

Il conviendra de mener un travail pour définir les actions qui peuvent être labellisées et celles qui ne le pourront pas (avec comme critères, l'échelle régionale, l'exemplarité, l'intérêt d'une duplication de l'action à l'échelle régionale, etc.).

Echanges :

Des actions sont non mises en œuvre aujourd'hui et nécessitent une réflexion plus poussée.

Quelques précisions sur le « Biodiv tour » : l'ARPE a proposé en 2019 un modèle de formation des élus en 6 sessions, mais en a annulé une partie, faute de participants. L'objectif est de développer des sessions plus appliquées en 2020.

L'ensemble des propositions issues de la commission spécialisée et du Comité régional de la biodiversité seront remontées au COPIL ARB. Les remarques et propositions éventuelles d'action de la part des membres du CRB sont les bienvenues post-réunion de ce jour.

6- Informations diverses

Céline Hayot (Région) rappelle la prochaine mise à jour de l'arrêté de composition du CRB et demande aux membres de faire remonter les modifications, de représentants ou de coordonnées. Elle rappelle aussi aux membres du Comité de faire remonter, pour les prochaines réunions, les sujets qu'ils souhaiteraient présenter au CRB.

Philippe Pierron (Agence de l'eau) présente (cf diaporama 5) les résultats de l'appel à projets trame turquoise de 2019 ainsi que le nouvel appel à projets, qui a vocation à être reconduit chaque année. Un autre appel à projets est en cours sur la desimperméabilisation des cours d'écoles, et un autre s'est récemment terminé sur les paiements pour services environnementaux (8 projets déposés).

Céline Hayot (Région) présente les appels à projets en cours et fait un point sur le congrès mondial (cf diaporamas 6, 7 et 8), et les divers événements organisés en parallèle : village de la Méditerranée au J4, colloque du conservatoire du littoral au palais de la bourse sur 3 jours, etc. Le calendrier du « off » est mis à jour par l'ARPE/ARB.

Anne Claudius Petit remercie l'ensemble des participants et souhaite à tous une bonne année de la biodiversité.